

DECRET N° 2012-176 DU 18 JUIN 2012

portant nomination de six (06) élèves officiers aux grades de Capitaine et sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 2006 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n°80-34 du 11 février 1980 portant débloqué total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les élèves officiers dont les noms suivent sont nommés aux grades ci-après. Il s'agit de :

GRADE DE MEDECIN CAPITAINE

1^{er} juillet 2011

- **Monsieur BIAOU D. Ibrahim**

1^{er} octobre 2011

- **Monsieur GOMEZ Dominique Raoul Hébel**

GRADE DE SOUS-LIEUTENANT OU ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2EME CLASSE

1^{er} avril 2011

- **Monsieur ADANDE Sèmako Dominique**

1^{er} octobre 2011

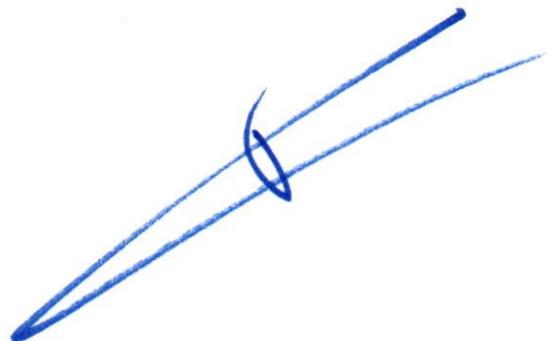
- **Monsieur CHOKKI Yves Mongboladji ;**
- **Monsieur N'TCHA N'TCHA André ;**
- **Monsieur AHINON Narcisse.**

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980.

Article 2 : Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement Chargé de la défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés de l'application du présent qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale



Dr Boni YAYI

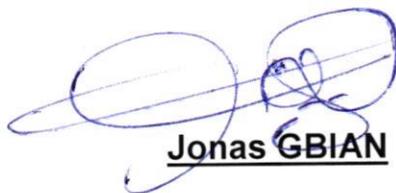


Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPPDDS 4 MDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24
MDN 4 -EMG 2- CEMAT 2 CEMFA 02-CEMFN 02- DGGN 02- SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSES 6 JO 1.-

